

**LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU****MARDI 25 AOUT 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS  
Rudi Seghers, Directeur général adjoint  
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent  
Iris Van Laethem, responsable service social  
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:  
Excusé:

---

**LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 13H****EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.****A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11/08/2020

Le Bureau permanent approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Bureau permanent du 11/08/2020.

**B. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES A DOMICILE**

2. Centre de services local et services à domicile – Activités du Centre de services local – Approbation du calendrier de septembre 2020

Le Bureau permanent approuve le calendrier des activités du Centre de services local pour le mois de septembre 2020.

**C. SERVICE SOCIAL**

3. Service social – Notification – Groupe Facebook fermé à l'intention des clients du service social

Le Bureau permanent marque son accord en vue de la création d'un groupe Facebook fermé à l'intention des groupes cibles vulnérables relevant du CPAS.

4. Service social – Séance de lecture à haute voix néerlandais/français – Familles vulnérables et présentant un retard linguistique

Le Bureau permanent marque son accord en vue de l'organisation d'une séance de lecture à haute voix numérique à l'intention des familles vulnérables et attribue le marché à l'ASBL Open Context pour un montant de 1100 €.

Les coûts susmentionnés seront financés sous le numéro d'article 0902-00 61300006.

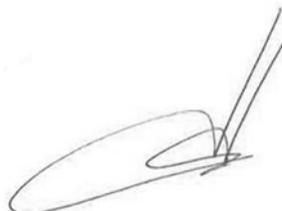
5. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions
6. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
7. Service social - Autre assistance
8. Service social - Droit à l'intégration sociale
9. Service social - Salaire vital équivalent
10. Service social - Initiative d'accueil local
11. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
12. Service social - Emploi article 60§7
13. 17. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
14. 18. Service social - Bureau de location sociale
15. 19. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale  
Audrey Monsieur



Le président - CPAS  
Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx / xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le

contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .